

Londres : Deux marocaines portent plainte contre leur employeur pour discrimination

13/11/2008

Le procès a démarré lundi dernier au Central London Employment Tribunal. Il devait durer 55 jours en raison de l'épaisseur et de la complexité du dossier, mais aussi du fait de l'indemnité colossale demandée.

Samira et Hanan travaillent à Tradition Securities and Futures, filiale française d'une société suisse, la Compagnie Financière Tradition. Samira l'intègre en 2001. Sa sœur la rejoint trois ans plus tard.

Elles fixeront elles-même le montant de l'indemnité pour leur licenciement en 2006 : 10 millions de livres (environ 12 millions d'euros). Leur ex-employeur aurait, selon la presse britannique, usé de bon nombre de moyens pour que rien ne filtre à l'extérieur au regard de ses méthodes.

Les deux jeunes courtières chez TSAF ont porté plainte contre leur ex-employeur pour discrimination religieuse, raciale et sexuelle.

La presse anglaise, à l'instar de la France, s'empare de l'affaire, et révèle petit à petit des pratiques qui flirtent allègrement avec l'illégalité. Pratiques contenues dans un rapport rédigé par les deux plaignantes : Pas moins de 200 plaintes étalées sur 150 pages.

Parmi les révélations, outre l'usage forcené de la coke dans le milieu professionnel (décrit comme une coutume et une habitude dans le rapport), les deux franco-marocaines tentent de mettre en lumière certaines pratiques comme celle consistant à ne pas leur confier les dossiers de clients juifs. Pour cela, deux arguments : Femme et Islam.

« TSAF considère que la principale plainte de discrimination religieuse illustrée par le transfert présumé de clients juifs hors de la responsabilité de courtiers musulmans en faveur de courtiers juifs est une distorsion extrême des faits », avait déclaré la société dans un communiqué publié début novembre, rapporté par le site Agoravox.fr.

Les sœurs Fariad font également référence au comportement sexiste présumé de certains de leurs collègues, qui regardaient de images pornographiques sur leur lieu de travail, avaient des conversations de nature sexuelle et emmenaient des clients dans des clubs de lap dancing (danse érotique), ce qui aurait rendu leur vie professionnelle insupportable.

Ce qui en rajoute au scandale, et toujours selon les révélations de la presse britannique, est que la société franco-suisse avait accepté dès le départ de négocier afin d'éviter la divulgation de faits dérangeants.

L'employeur nie tout de même le fondement de ces accusations, mais a consenti à verser d'importants dédommagements pour ne pas risquer de mettre à mal sa réputation dans un procès à un moment où le secteur financier connaît une crise sans précédent, rapporte le Daily Mail.

Samira et Hanan ont obtenu mercredi d'importants dommages et intérêts après un accord à l'amiable. Le montant final n'a pas été confirmé par les parties, qui préfèrent apparemment s'abstenir de tout commentaire.

L'indemnité demandée est la plus forte jamais tentée face à un employeur en Angleterre.

Samira a commencé à travailler pour la branche parisienne du groupe en 2001, avant d'être mutée à Londres en 2004. Sa sœur Hanan la rejoint la même année. Nées au Maroc, elles ont quitté leur emploi le 2 novembre



2006 et ont consulté leurs avocats dès le lendemain. Elles portent plainte en mars 2007.

Nezha Maachi
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2844>